

Augmentation de capital annoncée

Hannibal Lease

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki-Les Berges du Lac –1053–Tunis

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Hannibal Lease, réunie le **24 Juin 2008**, a décidé de porter le capital de la société **de 10 MD à 20 MD** par l'émission de **1 000 000 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 10 DT chacune à souscrire en numéraire avec une prime d'émission de 1 DT, soit un prix d'émission de 11 DT.

L'assemblée a fixé les modalités de l'augmentation de capital par émission de nouvelles actions et suppression de droit préférentiel de souscription, et a conféré au Président Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de cette opération et à l'accomplissement de toutes les formalités y afférentes.

Caractéristiques de l'émission :

Montant : 10 000 000 de dinars

Le capital social sera porté de 10 000 000 à 20 000 000 de dinars par la création et l'émission de 1 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises au prix de 11 dinars chacune, soit 10 dinars de valeur nominale et 1 dinar de prime d'émission. La totalité du prix d'émission est exigible à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

Les actionnaires déclarent renoncer à leur droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires cités ci-dessous et qui souscriront à l'augmentation du capital dans les proportions suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions à souscrire	Prime d'émission en dinars	Montant à libérer en dinars
Personnes morales	950 000	950 000	10 450 000
Financière Tunisienne SA	299 375	299 375	3 293 125
BIAT	15 625	15 625	171 875
Tunisian International Bank	80 000	80 000	880 000
United Gulf Bank	320 000	320 000	3 520 000
Al-Mal Investment Company	200 000	200 000	2 200 000
Gabes Invest SICAR	30 000	30 000	330 000
HERMES Conseil	5 000	5 000	55 000
Personnes physiques	50 000	50 000	550 000
Hedi DJILANI	10 000	10 000	110 000
Mohamed Hechmi DJILANI	10 000	10 000	110 000
Abdelkader ESSEGHAIER	10 000	10 000	110 000
Sadok HAMDJ	20 000	20 000	220 000
TOTAL	1 000 000	1 000 000	11 000 000

Période de souscription :

La souscription aux 1 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée aux actionnaires sus-visés et ce du 15 Octobre 2008 au 15 Novembre 2008 inclus.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la société Hannibal Lease : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, Les Berges du Lac-1053-Tunis.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital de la société Hannibal Lease et ouvert à la BIAT Agence centrale, 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA, sous le numéro **08 003 0005132006670 48**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 1 000 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} Janvier 2009**.

Cotation en Bourse :

Les 1 000 000 actions nouvelles souscrites seront négociables sur le marché hors cote de la bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT séparément des actions anciennes jusqu'à leur assimilation.